Avis donc aux paroissiens de Wasquehal qui voudraient y prendre part. Prix du voyage, de Paris aller et retour, en 3e classe, 50 fr.

Toufflers. — *Formation d'une société de cyclistes.* — Une société de cyclistes, dénommée *Les Francs cyclistes*, vient de se fonder dans cette commune. Le siège en est à l'estaminet de Mme veuve Célestine Leclercq. Cette société, qui est la première de ce genre fondée à Toufflers compte déjà une vingtaine de membres, tant actifs qu'honoraires. Les cyclistes des communes environnantes y sont admis. Le but est d'organiser des promenades, des excursions et des fêtes, et de retirer de la bicyclette tout ce qu'elle a d'utile et d'agréable.

La commission est composée de MM. Devienne-Tricot, président ; Severe-Tricot, adjoint au maire, vice-président ; Charles Huret, secrétaire ; Prosper Delreux et Louis Duquesnoy, membres.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS BELGES. — La commission rappelle aux membres de la société, que la réunion a lieu aujourd'hui, 11 juin, à cinq heures précises, dans le local de la société.

LA COMMISSION de la société des « Blatcheux » qui a son siège chez Lavaillard, rue Pierre-Motte rappelle aux sociétaires que la réunion générale et obligatoire aura lieu le lundi 13 courant, à neuf heures précises. Ordre du jour : Paiement des cotisations. Banquet.

Avis. — A partir de ce jour, M. Polack, dentiste, 56, rue Inkermann, sera à la disposition de sa nombreuse clientèle et tous les mardi, jeudi, de midi à 5 heures, et le vendredi de 10 heures à 5 heures. Extractions sans aucune douleur.

Spécialiste pour la pose des dents, tous les travaux sont garantis. 27020—43877

Machine à écrire « EMPIRE » : 375 frs. 7, rue Chats-Bossus, Lille. Dem. catalogue. 21893—4740

LE MEILLEUR LAXATIF

à employer en tous temps est assurément la **Pilule Savonneuse Boissy**. En s'emulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après son effet. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. La boîte : **2 francs**, Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 26135

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille catholique* est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

Tante Rosalie reçoit chaque jour des lettres nombreuses des lectrices du *Journal de Roubaix*, demandant des recettes déjà publiées. On trouvera à notre librairie, **Grande-Rue, 71**, toutes les recettes et conseils parus dans notre journal et réunis en volumes. Prix du volume : **1.75**. 35479

WATTRELOS

La procession de la Fête Dieu. — Si le dicton populaire a quelque raison d'être, et si l'influence de Saint-Barnabé peut efficacement combattre celle de Saint-Medart, auprès du service des écluses célestes, nous aurons aujourd'hui le même temps magnifique que nous avons eu hier, et ce sera grande joie chez tous les gracieux enfants qui doivent composer la procession, et aussi chez les parents qui seront fiers de les voir si beaux dans la mousseline, dans les fleurs et la verdure.

La vérification des poids et mesures se fait en ce moment, et la façon d'opérer soulève des critiques dans le public, à cause de la perte de temps que la visite fait subir aux personnes assujetties à la taxe.

Le vérificateur vérifie à domicile les bascules et les mesures chez certaines catégories de commerçants, moyennant une certaine redevance supplémentaire.

Toutefois, le service de la vérification est, paraît-il, rendu difficile à Wattrelos, par l'étendue énorme du territoire, et les délais restreints dont le vérificateur peut disposer.

Il faut donc s'armer de patience.

La Société des Courses de Wattrelos se réunira demain, lundi, à huit heures et demie, café Périn-Delerne, pour liquider les comptes de l'ancienne société, installer la nouvelle, apporter aux statuts les modifications nécessaires à son avenir, et pour procéder à l'élection d'un président.

Il est certain que les courses de Wattrelos seront cette année aussi brillantes que de coutume. On sait que le Conseil municipal a voté, dans sa dernière séance, la subvention de 500 francs annuelle, pour prix de la Ville.

La journée d'aujourd'hui. — Ce matin la procession, cette après-midi, le carrousel à vélos du Crétinier, voilà le programme de la journée.

Un carrousel attelé au Grimonpont. — Les quartiers du Beck et du Grimonpont organisent, pour le dimanche 17 juillet prochain, un carrousel attelé.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Le crédit de la ville de Tourcoing. — Nous entendons ainsi l'ensemble des emprunts contractés par la ville de Tourcoing et gagés sur les divers revenus communaux.

C'est un côté assez intéressant à relever dans les comptes administratifs, sous le titre « arriéré. »

Nous trouvons une première annuité de 45,000 fr. qui a trait à la portion de l'emprunt contracté par le syndicat des deux villes de Roubaix-Tourcoing pour les travaux d'installation de la distribution d'eau, portion qui est fixée à 900,000 francs pour Tourcoing.

Vient ensuite l'emprunt de 2,250,000 francs pour l'installation de l'usine à gaz : la treizième annuité a été payée pour 46,000 francs au tirage du 15 décembre 1896, et pour 47,500 francs au tirage du 15 juin 1897. Les intérêts du même emprunt se sont élevés à 61,252 fr. 66.

Autre emprunt : 1,341,000 francs fait à la Caisse des Dépôts et Consignations. La dix-septième annuité a exigé une dépense de 27,934 fr. 14.

Le 31 juillet 1881 a été autorisé l'emprunt de 4,000,000 de francs pour les grands travaux qui nécessite, pour les intérêts et l'amortissement, une somme de près de 300,000 francs.

Il faut ajouter à cela le remboursement de différentes avances faites par la Caisse des Lycées et Collèges et enfin l'annuité de 91,683 fr. 30, part de Tourcoing dans le remboursement en principal et intérêts de l'emprunt de 6,280,000 fr. pour les Eaux potables.

En résumé ce chapitre de l'arriéré a nécessité en 1897 une dépense de 668,939 fr. 70.

L'incendie de vendredi au peignage Albert Malard et Cie. — NOUVEAUX DÉTAILS. — On a travaillé activement pendant toute la journée de samedi à déblayer les décombres de l'incendie du peignage de MM. Albert Malard et Cie, rue de Guisnes. Déjà le travail a repris dans plusieurs ateliers et, dès lundi matin, une bonne partie du lavage pourra fonctionner.

Le séchoir, où l'incendie a pris naissance, est situé à la suite d'une colonne de laveuse. Ce séchoir du système Mehl, est à cage en fer avec parties vitrées. L'air chaud qui le traversait avait passé dans un corps tubulaire où la vapeur était à deux kilos et demi de pression.

LES CAUSES DU SINISTRE. — C'est probablement à l'échauffement de poussières en contact avec le tambour en rotation qu'il faut attribuer la cause de l'incendie.

Le feu a brisé les glaces et gagné la toiture avec une rapidité inouïe. Il a atteint ensuite la toiture du séchoir métallique situé au-dessus des générateurs. C'est alors que le conducteur de machine, Louis Dumont, est allé soulever les soupapes des générateurs pour lâcher la vapeur et que les feux ont été retirés.

LES DÉGATS. — Les dégâts sont évalués à soixante mille francs et sont couverts par vingt-quatre compagnies d'assurances.

— M. Albert Malard adresse au corps des sapeurs-pompiers de Tourcoing la lettre suivante :

« Monsieur le Commandant des Pompiers,

» Monsieur,

» C'est avec une vive satisfaction que nous vous remercions pour la promptitude avec laquelle, sur notre demande téléphonique, les pompiers sont arrivés pour combattre l'incendie qui a éclaté hier dans notre établissement. Grâce à cette promptitude et à l'habileté des manœuvres vous avez empêché l'incendie de prendre des proportions considérables.

» Nous vous en exprimons toute notre reconnaissance et nous considérons comme un devoir de vous remettre une somme de 200 francs pour la caisse des pompiers.

» Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

» Fr Albert Malard et Cie,

» A. MALARD.

» Nous vous prions de vouloir bien transmettre au corps des pompiers tous nos remerciements. »

Les vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871. — Le Conseil d'administration informe tous les anciens soldats sans distinction d'arme et de grade, que tous peuvent devenir sociétaires et obtenir une pension en versant 1 franc par mois pendant dix ans soit 120 fr. pour les anciens soldats des campagnes de 1870-1871 et antérieures, et 1 franc par mois pendant vingt ans soit 240 francs pour tous ceux qui ont servi depuis 1870 jusqu'à ce jour.

S'adresser à M. Jules Cocheteux, rue Carnot, 7, à Tourcoing, où l'on peut obtenir les statuts et tous les renseignements à ce sujet.

Avis aux réservistes des classes 1888 et 1891. — Les réservistes des classes 1888 et 1891 affectés aux régiments d'infanterie et ceux des autres classes qui ont obtenu des sursis sont invités à se rendre à la gendarmerie de Tourcoing, pour y retirer leur ordre d'appel.

A la frontière. — La gendarmerie a conduit à la frontière un convoi de onze expulsés sortant de la prison de Lille où ils venaient de purger différentes condamnations pour vols, outrages, ivresse, etc.

Mouvaux. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire jeudi prochain 16 courant, à huit heures du soir, pour la continuation de l'ordre du jour, qui n'a pu être épuisé à la dernière séance. Les questions soumises aux délibérations du Conseil municipal sont : le budget vicinal et le budget primitif de la commune pour 1898.

Roncq. — *Un cheval qui s'emballe.* — Samedi, vers sept heures et demie du matin, le cheval de M. Henri Delannoy, cultivateur au Pellegrin, stationnait en face de la maison de M. Vanhasbroucq, sellier, rue de Lille.

M. Delannoy avait enlevé la bride du cheval pour y faire faire une réparation.

Se sentant libre, le cheval s'emballa et prit la direction de Bousbecque par une rue nouvellement pavée, et dont les anciens pavés font un tas sur le bord de la chaussée.

C'est un miracle qu'aucun accident ne soit à déplorer, car à cette heure tous les enfants se rendaient à l'école.

M. Henri Hennion, au Pellegrin, a réussi à arrêter le cheval après avoir été traîné sur une longueur de quelques mètres.

Linselles. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Linselles se réunira mardi prochain dans la salle ordinaire de ses séances.

Ordre du jour : Budget de la commune.

Halluin. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira dans la salle ordinaire des séances, le mardi 14 juin courant, à 5 heures du soir en session ordinaire de mai 1898.

Ordre du jour : Hospice et Bureau de Bienfaisance. — Approbation des comptes, budgets additionnels et primitifs pour les exercices 1897, 98 et 99. — Reddition du compte administratif du maire pour l'exercice 1897. — Reddition du compte de gestion du receveur municipal pour le même exercice. — Formation des chapitres additionnels de 1898.

Création des ressources vicinales pour l'exercice 1899. — Vote d'une imposition extraordinaire pour salaire des gardes-champêtres en 1899. — Id. pour le service de l'assistance médicale gratuite en 1897. — Formation du budget primitif de l'exercice 1899; — Ecole communale de garçons rue de Lille; renouvellement du bail. — Octroi, surtaxes sur les vins et alcools, demande de prorogation. — Octroi, déplacement du bureau central. — Extension de l'éclairage public.

Projet de classement de rues cédées par MM. Odou, Fary et Lorridan. Observations préfectorales. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires. Subventions industrielles. — Chemin de Pellegrin. Réception définitive des travaux de construction. — Demande d'augmentation de subvention par la chorale *La Lyre*. — Communication de lettres de remerciements par les sociétés de gymnastique et *La Philharmonie*. — Dépenses imprévues. Communication des dépenses.

Gare d'Halluin. — Etablissement de l'éclairage électrique. — Communication d'une lettre préfectorale. — Cimetière. — Demande de conversion d'une concession trentenaire en perpétuelle. — Demande de dispense d'une période d'exercice de 13 jours à Lille de Jules de Halluin. — Service des eaux. — Passation de marchés pour travaux et fournitures. — Bouches d'incendie ; marché pour achat. — Prix et classiques aux écoles communales. — Marché. — Demandes et propositions diverses. — Vote de crédits.

— *Abus de confiance.* — Un ouvrier tailleur, employé chez M. Manier, à Halluin, nommé Jean Jourdens, a disparu en emportant une somme de trente francs, prix d'un vêtement qu'il venait de toucher pour le compte de son patron. Il est activement recherché par la police.

L'élection du canton Nord-Est de Lille

L'*Echo du Nord* publie un manifeste émanant du comité républicain de gouvernement. C'est l'histoire des deux candidatures républicaines de MM. Battez-Rogez et Fauchille. Le comité se plaint de n'avoir pas été consulté dans le choix du candidat et regrette que M. Battet-Rogez soit trop à droite. Il rappelle qu'il a promis au comité républicain libéral de demander à ses amis du canton Nord-Est, si M. Battet se retirait de réserver à un candidat appartenant plus particulièrement aux opinions du comité républicain libéral, le siège de conseiller d'arrondissement de ce canton pour lequel il y aura une élection en juillet prochain et que les délégués du comité républicain libéral ont déclaré ne pouvoir accepter ces propositions.

De son côté la *Dépêche* se plaint de n'avoir pu obtenir l'entente du comité de l'*Echo*. Elle rappelle que déjà, aux élections législatives, le désaccord était intervenu et que c'est poussé par l'opinion publique que le comité républicain de gouvernement avait fait la paix.

Elle ajoute : « Les prétentions du comité de l'*Echo* ne se bornaient pas à vouloir nous imposer une candidature de gauche dans le canton Nord-Est.

» Ces messieurs revendiquaient également le canton Centre et le canton Sud ; ils émettaient la prétention de discuter le représentant actuel du canton Nord, et s'imaginaient généreusement, pour tout potage, et sans discussion, le canton Ouest, c'est évidemment parce que ce canton était trop vert, comme les raisins de la fable. »

Enfin le *Peuple*, organe du parti démocrate chrétien, proteste contre la prétention de l'*Echo* de vouloir imposer le candidat qu'il présente, sous prétexte qu'il est placé à égale distance des extrémités.

Dans une réunion tenue, vendredi soir, à l'Alcazar, devant trois cent cinquante électeurs, la candidature Battet-Rogez a été acclamée. M. Dolez a exposé nettement l'attitude correcte du comité libéral. Après lui, M. Henri Langlais, rédacteur en chef de la *Dépêche*, constate que le choix de M. Battet est un bon choix et fait justice du reproche de népotisme adressé à cette occasion.

M. Fernand Leclercq est venu ensuite affirmer que les démocrates chrétiens voteraient tous pour le candidat libéral; puis un ouvrier a fait l'éloge de M. Battet, bienfaiteur des ouvriers.

Enfin le candidat a pris la parole : dans un discours improvisé, le candidat libéral a exposé qu'il désirait être au Conseil général le continuateur de l'œuvre de M. Charles Rogez, puis il a développé son programme ainsi que les vœux qu'il présenterait s'il était élu. De longs applaudissements ont salué ses paroles.

Le *Réveil du Nord* annonce, dans son numéro de samedi matin, que M. Delory, maire de Lille, sera le candidat collectiviste à l'élection qui aura lieu le dimanche 19 juin, dans le canton Nord-Est de Lille.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 10 juin 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

L'INCIDENT DU PALAIS DE JUSTICE

On se rappelle encore l'arrestation de l'individu qui, jeudi dernier, à Lille, au milieu de l'audience, avait crié : « Les commissaires de police sont des fainéants et des lâches. »

C'était pendant que l'on jugeait l'affaire de Vantaecke et de Amand Donné, les deux socialistes de Roubaix qui, le lendemain des élections, le 9 mai, à plusieurs reprises différentes, avaient quasi assommé des patriotes aux cris de: Vive Jules Guesde! Vive la Société! A bas la Patrie! Ces deux individus étaient en particulier les agresseurs de M. Carlos Sersose, nos lecteurs doivent se rappeler cela.

M. le Président avait chaudement félicité — et avec raison — M. Lecomte, commissaire de police, de la façon intelligente et adroite dont il avait mené l'affaire. Dès le début de sa plaidoirie, Me Barbe, avocat de Vantaecke, crut bon d'attaquer M. Lecomte, qui avait fait, disait-il, un vrai réquisitoire. Ce mot souleva de la part de M. le Président une vive protestation ; il renouvela ses félicitations à M. Lecomte, ajoutant que dans sa longue carrière de magistrat, il n'avait jamais rencontré un homme plus intelligent et plus intègre.

C'est alors qu'un individu, qui se trouvait en compagnie de quelques autres dans la salle des pas-perdus, accoudé contre la fenêtre ouverte de la salle d'audience correctionnelle, s'écria, sans doute en guise de protestation : « Les commissaires de police sont des fainéants et des lâches. » On l'arrêta immédiatement.

Cet individu se nomme Alphonse Dubar; il est âgé de 24 ans, et exerce à Roubaix la profession de tisserand, chez M. Masson, Blateur, Grande-Rue; il demeure rue du Fontenoy, cité Moreau, 16.

Dubar est un socialiste convaincu, qui, en compagnie de nombreux collectivistes roubaisiens, était venu à Lille tout exprès pour assister aux débats de l'affaire Vanlaecke et Donné.

A un moment donné, il avait essayé de donner le change et d'échapper : il déclara, en effet, à M. Honeix, substitut, qui l'interrogeait aussitôt l'audience terminée, que ce n'était pas lui qui avait crié, mais bien un nommé Dessauvages, cocher, qui demeurait fort Mulliez ; l'adresse était exacte, mais c'est tout. Dessauvages n'eut pas de peine à prouver qu'il n'avait pas crié : il était dans la salle d'audience, et non pas accoudé au rebord de la fenêtre. Ne voilà-t-il pas un curieux détail ?

D'ailleurs toute hésitation est impossible devant les déclarations formelles de M. Monté, appariteur au palais de justice, et du gendarme Goubet, qui se trouvaient près de Dubar et l'ont appréhendé aussitôt. D'ailleurs aujourd'hui il passe des aveux.

Dubar est très mal noté; il a déjà encouru trois condamnations, une à un an de prison en conseil de guerre pour outrages à un supérieur, une à un mois pour vol et une dernière à 25 fr. d'amende pour coups.

Aujourd'hui il est condamné à un mois de prison.

ÉCHO DES ÉLECTIONS

Une scène de violences rue du Vieil-Abreuvoir

Julien Gadeloose, 19 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, 291, est prévenu de coups à un agent.

Le 9 mai, à six heures du soir, il passait en voiture rue du Vieil-Abreuvoir, avec quelques amis, tous chantaient l'*Internationale*, hurlant : « Vive la Société! A bas la Patrie! »

L'agent Bosseman voulut les faire taire ; Gadeloose saisit alors le fouet du cocher et en frappa l'agent, qui fut atteint à l'épaule, et, non content de cela, il lui porta un coup de pied dans l'estomac.

Après une courte plaidoirie de Me Parmentier, qui sollicite l'indulgence du Tribunal en faveur de son client, Julien Gadeloose s'entend infliger un mois de prison, mais vu l'absence de condamnations antérieures, il obtient le bénéfice de la loi Bérenger.

***

Le soir des élections à Roubaix. — Les femmes aussi s'en mêlent. Le dimanche 8 mai, vers onze heures du soir, un rassemblement d'une cinquantaine de personnes s'était formé rue Nain, pour manifester. L'agent Minet voulut faire circuler tout le monde; il fut injurié par une femme, qui lui répondit : « J'ai bien le temps de circuler, tas de fainéants ! »

C. D..., 22 ans, soigneuse, qui s'est rendue coupable de ces outrages, est condamnée à 16 fr. d'amende; elle était défendue par Me Werquin.

Un vol audacieux, rue de Jemmapes, à Lille. — Dans la nuit du 14 au 15 mai dernier, un audacieux malfaiteur pénétrait chez M. Schoutteten, rentier, rue de Jemmapes, à Lille; fracturant un volet et passant par la fenêtre du bureau, il dérobait deux montres en or, dix cuillers en argent, une chaîne de montre en or, une fourchette, une longuette, etc.

Quelques jours après, l'auteur de ce vol était arrêté à Roubaix, par M. Lecomte, commissaire de police, qui, sachant le peu de ressources de l'individu et les grandes dépenses qu'il faisait dans le quartier de l'Epeule, le fit amener au poste et reçut ses aveux. C'est un nommé Louis Chantry, âgé de 32 ans, mécanicien.

Son beau-frère V..., 20 ans, teinturier, ne tarda pas à être arrêté pour complicité; il avait reçu quelques uns des objets volés... qu'il cacha derrière un arbre, sur une route, pour éviter les poursuites.

Chantry est en outre inculpé d'un autre vol commis dans la nuit du 17 au 18 mars, chez M. Hector Danulle, constructeur mécanicien, rue d'Italie, à Roubaix; après avoir escaladé une palissade et fracturé la porte de l'atelier, il s'était emparé de plusieurs outils.

Chantry est condamné, pour le vol chez M. Danulle, à huit mois de prison ; pour le vol chez M. Schoutteten à deux années d'emprisonnement ; toutefois les deux peines se confondront : quant à V..., il s'en tire avec un mois de prison et le sursis.

UN ABUS DE CONFIANCE. — Au mois de mai dernier, le feu se déclarait chez Mme Clémence Fiorquin, marchand d'étoffes, rue de la Potennerie, à Roubaix ; celle-ci mit aussitôt ses meubles et ses marchandises en lieu sûr chez des voisines, les Delfosse... quand elle alla les rechercher, on ne lui rendit pas tout ; on garda pour une trentaine de francs de draps, de toiles, etc.

Elisa Thomassin, femme Delfosse, est condamnée à trois mois de prison et 25 francs d'amende ; la belle-fille Joséphine Delfosse, vingt ans, n'a qu'un mois et 25 fr., avec sursis.

COUPS DE COUTEAU. — A la suite d'une dispute née au cabaret Parent, à Annappes, le 5 juin, François Bauters, 31 ans, domestique de ferme, s'est jeté sur un domestique de M. Desruelles, cultivateur, le nommé Boyart, et lui porta plusieurs coups de couteau à la tête.

Ce brutal individu est condamné à trois mois de prison.

MENACES DE MORT. — Il y a quelque temps, M. Juste Desmyttère, entrepreneur à Tourcoing, portait plainte contre Mme Legrand... une perquisition fut faite par la police. Furieux, le mari vint trouver M. Desmyttère et le somma de retirer sa plainte ou qu'il le tuerait.

En attendant Jean Legrand, terrassier, qui est âgé de 45 ans, et demeurant rue du Maréchal-Brun, 17, s'entend infliger 8 jours de prison avec sursis.

PEU RESPECTUEUSE POUR LA POLICE. — Mise à la porte d'un cabaret, rue de l'Epeule, parce qu'elle était ivre, Marie Ansart, 25 ans, éplucheuse à Roubaix, vint demander justice à l'agent Lebrun, et comme celui-ci lui disait d'être plus calme, elle l'injuria : « Espèce de vautrien, tu es de la bande des fainéants. »

Ceci se passait le 5 juin, vers 9 heures du soir.

Trois jours de prison avec sursis et 5 fr. d'amende à Marie Ansart.

AFFAIRES DIVERSES. — François Debacker, trente ans, couvreur à Roubaix, qui avait été impliqué, — nous l'avons dit, — dans les grosses et nombreuses escroqueries commises à Lille, Roubaix, Tourcoing, Haubourdin, etc., par Noppe et Desqueens (que le Tribunal a déjà gratifiés pour cela de deux ans de prison), est acquitté.

Dix jours de prison avec sursis à Victor Nyffels, 20 ans, boulanger à Tourcoing, pour avoir outragé l'agent Poulain qui lui défendait de cueillir des fleurs dans le jardin de l'Hôtel de Ville. — Trois mois à Ferdinand Deyfroyte, 32 ans, maçon à Tourcoing, qui, le 7 juin, vers 5 heures 1/2 du soir, s'est livré à des actes obscènes au cabaret Bourgois, 384, rue Colbert, et qui, par-dessus le marché, a frappé cabaretier parce que celui-ci le mettait à la porte. — Paul Vaninschoot, 29 ans, journalier à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Vroman, un mois de prison pour détournement d'objets saisis ; Pierre Dubois, 24 ans, peigneur, son locataire, est acquitté.

Jean-Baptiste Delcourt, 24 ans, journalier à Bourghelles, a détruit une récolte de petits pois et abîmé trois arbres chez M. Hubert Lefebvre pour se venger. Coût : trois jours de prison pour les légumes, et un jour par arbre : soit en tout six jours de prison.

Pierre Verreven, 48 ans, cordonnier à Bruxelles, vagabondage, trois mois de prison. — Henri Cambiain, 19 ans, cultivateur, vagabondage, acquitté. — Léonard Vanpanteghem, 35 ans, cordonnier à Tourcoing, mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion, trois mois. — Auguste Martens, 34 ans, journalier à Mouscron, expulsion, deux mois. — Charles Perrier, 42 ans, journalier, vagabondage, un mois.

Ernest Dutriez, 19 ans, rattacheur à Tourcoing, outrage, rébellion et ivresse le 7 juin, 15 jours avec sursis et 5 fr. — Louis Menet, 35 ans, journalier à Wattrelos, coups à sa femme, Philomène Vanterberghe, 8 jours avec sursis, ils sont maintenant réconciliés, paraît-il. — Henri Couvreur, 36 ans, portefaix à Tourcoing, ivresse en récidive correctionnelle, 2 mois et 300 fr. — Maria Dechepper, veuve Germaert, journalière à Roubaix, 1 mois pour avoir frappé brutalement la femme Bouche, rue de la Guinguette, qui lui réclamait de l'argent.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Tramway : Une réclamation

Roubaix, 11 juin 1898.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Le directeur de la Compagnie des tramways ne pourrait-il pas, pour contenter un groupe d'habitués qui prennent le car à midi, vers la rue du Grand-Chemin, ajouter une seconde voiture pour cette heure là, car bien souvent nous sommes forcés d'aller à pied, ne trouvant plus de place libre, et c'est pour nous qui la plupart allons dîner au Blanc-Seau et à Mouvaux, beaucoup de retard et très ennuyeux.

Nous espérons que Monsieur le Directeur fera droit à notre juste réclamation et nous donnera prompte satisfaction.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer ces quelques mots dans votre estimable journal et vous prions d'accepter nos bien sincères salutations. *Un groupe d'habitués.*

A propos du concours de déclamation du 14 juillet

Roubaix, le 11 juin 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Nous avons recours à votre habituelle obligeance pour l'insertion de cette lettre dans votre prochaine édition :

En réponse à l'article paru dimanche dernier sous la signature : Un de vos lecteurs, veuillez permettre à quelques habitués des concours de déclamation de formuler, eux aussi, leurs critiques.

Ce lecteur voudrait que le jury ne limitât plus le nombre des vers ou lignes des morceaux qui sont dits au concours, faisant suivre son vœu de cette réflexion : « Les plus longs récits sont souvent les plus beaux. » Combien différente est notre opinion ! car nous estimons avec Boileau : *qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poème*, et nous préférerons toujours entendre le *Vase brisé* de Sully Prudhomme ou le sonnet d'Arvers, ces délicieux petits chefs d'œuvre qu'une fastidieuse tartine de trois à quatre cents vers qui ne saurait qu'ennuyer et faire fuir les auditeurs.

Et les jurés, dont la patience est déjà soumise à une si rude épreuve, seront, je crois, bien de notre avis.

Une chose également bien contestable est sa deuxième proposition : la création d'un prix d'honneur dont le possesseur serait mis *hors concours*.

Cette mesure amoindrirait tout simplement l'intérêt des concours pour le public en éliminant les concurrents d'une valeur réelle.

Nous nous permettrons de soumettre à la commission des fêtes une proposition qui, croyons-nous, contenterait tout le monde. En votant pour le concours de déclamation une somme égale à celle allouée au concours de chant (ce qui ne serait que juste, l'un ayant plus d'intérêt et de portée morale que l'autre), on pourrait créer une division d'honneur, où concourraient les lauréats mis *hors concours* les années précédentes ou ceux ayant obtenu un premier prix en première division d'excellence. Cette division réunirait des concurrents d'une force sérieuse et public et amateurs y trouveraient leur compte.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'excuser la longueur de cette lettre et d'agréer nos remerciements anticipés. *Quelques amateurs de déclamation.*

Simple question d'un contribuable patenté

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Sous prétexte que la commune a augmenté en population, les impôts sur la patente ont franchi un degré de plus, et, par ricochet, les feuilles que les contribuables patentés reçoivent « pour frais de Bourse et de Chambre de commerce » ont subi une augmentation de 27 0/0 sur la somme payée l'an dernier.

C'est gentil pour un seul bond.

Il semblerait que si la ville grandit, le nombre des patentés doit s'accroître aussi et naturellement aussi les ressources de la Chambre et de la Bourse, dont les frais généraux ne doivent pourtant pas varier malgré l'augmentation de la population.

Enfin ! sans bien comprendre on paiera ; mais les payeurs aimeraient à savoir si cette formidable augmentation va, toute entière, remplir la caisse de la Chambre de commerce, ce qui les consolerait profondément, car ils savent que la Chambre les emploiera avec utilité pour la prospérité de la ville.

Seulement, reçoit-elle ces 27 0/0 de supplément ?

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Un négociant.

A propos des concours de fin d'année des cours de langues vivantes

Tourcoing, le 10 juin 1898.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à la publicité de votre estimable journal pour insérer la présente :

Pourquoi MM. les professeurs de langues vivantes ne font-ils pas publier le palmarès par la voie du journal, comme font les professeurs de musique, de dessin et d'architecture, une huitaine de jours avant la distribution des prix ?

N'est-ce pas une humiliation pour un élève qui arrive au lieu de distribution avec l'espérance d'avoir quelques prix pesant avoir réussi à ses concours, et qui, malheureusement, doit retourner piteusement chez lui les mains vides ?

Encore une fois, il n'en coûterait rien à ces Messieurs de publier le résultat de ces concours par le journal.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'assurance de mes salutations distinguées.

Un élève.

PETITE CORRESPONDANCE

M. W. D. Tourcoing. — Les contributions sont payables par douzièmes, mais lorsque cinq ou six douzièmes sont échus sans avoir été acquittés, le percepteur est en droit d'exiger la totalité.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *Les concerts publics.* — Voici le programme des concerts publics qui seront offerts, le dimanche 12, au parc de Barbieux, et le jeudi 16 courant, place de la Liberté, par la fanfare de Beaurepaire :

Première partie : 1° Grenadier du Caucase, pas redoublé, de Meister ; 2° Ouverture, de A. Govaer ; 3° Dames patriotes, de L. Pavet.

Seconde partie : 1° Barcelone-Bolero, de L. Conor ; 2° La Fille du Régiment, arrangé par Jos. Kissel ; 3° Doux regard, de F. Salt.

« **Madame Sans-Gêne** » à l'**Hippodrome.** — Ce soir, dimanche 12 juin, à 8 heures 1/2, représentation de l'immense succès *Madame Sans-Gêne*, comédie en 4 actes de MM. Sardou et Moreau, par l'excellente tournée E. Berny, du Vaudeville, avec le concours de Mme Gabrielle Berny dans son rôle de la Maréchale Lefebvre.

LES ORAGES & LES INONDATIONS

DANS LE NORD

Dans l'arrondissement de Valenciennes

A Crespin, les travaux de réparation de la digue emportée par les eaux sont poussés avec activité. La troupe a passé la nuit, sous le commandement de M. le colonel de Langle de Cary, du 127e, à réparer la digue.

Dans l'arrondissement d'Avesnes

A BELLIGNIES. — Trois usines, six maisons ont croulé sous la pression de l'eau, un grand nombre d'autres menacent ruine.

La marbrerie Sirjackx est entièrement détruite ; l'eau a pénétré dans le rez-de-chaussée de la maison d'habitation et a enlevé tout le mobilier. Les valeurs mobilières de M. Sirjackx ont été, croit-on, emportées par les eaux. Ses trois enfants étaient entraînés par le flot, et c'est avec toutes les peines du monde qu'on a pu parvenir à les sauver.

M. Sirjackx ignore ce qu'est devenu son coffre-fort.

La marbrerie Blondeau, qui occupe deux cents ouvriers, ne présente plus que des ruines.

Les morts. — Ce n'est pas M. Régot, ainsi que nous l'avons annoncé, qui a été noyé, mais M. Hubert, directeur de son établissement. Ce fut en voulant sauver sa femme en danger, et après y avoir réussi, que M. Hubert fut entraîné par le courant et se noya.

M. Jouvenaux, l'autre victime, père de cinq enfants, maître sciieur, s'est noyé en cherchant à sauver les lapins de son clapier.

Le nombre d'ouvriers que ce désastre forcera à chômer pour un temps indéterminé est, pour les communes de Beloignies, Gussignies, Hon-Hergies et Taisnières-sur-Hon, de 650.

A HON-HERGIES ET A GUSSIGNIES. — Le moulin de M. Davos a été fort endommagé, les farines ont été emportées par le courant.

Plusieurs ponts et aqueducs ont été emportés et en partie détruits.

Des souscriptions en faveur des malheureuses victimes ont été ouvertes à Avesnes, Maubeuge, Baval, Hautmont et autres centres de la région.

M. Milleteau, sous-préfet d'Avesnes, s'est rendu jeudi dans les communes dévastées.

EN BELGIQUE

Dans la vallée de l'Honnelle

Nous avons raconté comment cette petite rivière qui se jette dans la Haine, en Belgique, avait été grossie subitement par les orages de ces jours derniers. On sait que trois personnes ont été noyées à Roisin. Depuis la catastrophe de mercredi soir, une véritable désolation règne dans toute la contrée.

A certains endroits, les eaux se sont retirées, laissant apercevoir une vaste étendue de boue de quatre pieds d'épaisseur et des débris de maisons emportées par le torrent. Les dégâts sont immenses.

Des personnes compétentes évaluent à quatre ou cinq millions les pertes causées par les inondations à Angre et dans les localités belges limitrophes.

Du côté de Montroeul, Harsis, Blaucmisseron, Quiévrechain, de grandes inondations se sont aussi produites. Du haut de la vallée on aperçoit de ce côté un immense lac.

Vers Quévy, Aulnois, Blaregnies, Fainières, Surhon, l'orage s'est abattu aussi causant d'immenses ravages.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Tourcoing-Béthune et retour. — Tourcoing-Béthune aura lieu en 1898 comme les années précédentes et cela grâce au Conseil municipal de Tourcoing qui a voté la subvention de 1500 fr. demandée par l'U. V. T. pour l'organisation de l'épreuve.

Tous les cyclistes de la région apprendront avec plaisir cette bonne nouvelle et à l'avance ils se feront un régal de cette épreuve de 1/2 fond sur route qui décidément devient une épreuve classique dont le succès va toujours grandissant.

Faut-il rappeler que cette course si appréciée dans la contrée, a réuni l'an dernier un lot de 162 partants sur 174 inscrits, c'était un succès sans précédent et cependant nous osons prédire aux organisateurs, sinon davantage, du moins autant pour cette année.

En effet, une attraction nouvelle sera ajoutée au programme ancien.

Une catégorie automobiles formera un véritable critérium régional, car nous comptons voir figurer dans cette épreuve tous les chauffeurs de la région et ils seront nombreux.

Cette course pour automobiles sera néanmoins internationale.

Pour bicyclettes, les catégories de l'an dernier seront maintenues :

Juniors, Nationale ; Vétérans, Nationale ; Professionnels, Internationale ; Amateurs, Internationale.

Afin de prévenir tout malentendu, la licence amateur sera réclamée pour les coureurs étrangers.

Environ 2.000 fr. seront répartis comme prix dans les diverses catégories, soit en espèces soit en objets.

La course aura lieu dimanche 21 août, le matin vers 8 h. 1/2 pour automobiles et à midi pour bicyclettes.

Le droit d'inscription est fixé à 3 francs comme précédemment.

La liste des engagements sera ouverte incessamment.

Le secrétaire M. Ch. Heidewart enverra prochainement le programme détaillé à toutes les sociétés des départements de la F. V. N. de même qu'à tous les coureurs inscrits : 17k.

Des demandes ont été formulées pour obtenir une catégorie de machines multiples, tandems, triplettes, quadruplettes, mais la société